

Commune de SAINT-THIEBAUD – 39110 - Jura



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mars 2026 Salle du Conseil municipal



Le mardi 31 mars 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Convocation du : 25/03/2026, affichée le même jour.

Présents : BELLE Mélanie ; CZECH Nathalie ; ERED Jérémy ; GUINCHARD Jean-Marc ; JUGE Guilhem ; SOULIER Philippe.

Conseillers en exercice : 7 **Présents :** 6 **Absent excusé :** 1 **Pouvoir :** 0 **Personnes extérieur au conseil :** 1

Secrétaire de séance :

- CZECH Nathalie

Après l'émargement de la feuille de présence, la séance est ouverte à : 20h40

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est proposé d'ajouter 5 questions diverses :

- Délégation du conseil au maire
- Point sur l'eau
- Soir de la semaine à privilégier pour les conseils
- Consultation Territoires Ingénierie 39
- Définition de la fréquence des conseils

Approbation du PV de la séance du 10.03.2026

- Aucune remarque. Validé 6 voix pour

Approbation du PV de la séance du 21.03.2026

- Aucune remarque. Validé 6 voix pour

Fixation des indemnités du maire et de l'adjoint au maire

Le tableau des indemnités pour les élus des petites communes a été modifié pour 2026.

L'indice 1027 est passé à 4110,52 € bruts, et les pourcentages sont passés à 28,1 % pour le Maire et à 10,89 % pour les Adjointes.

Sur ces nouvelles bases et au vu des délégations, proposition est faite de contenir les indemnités, soit 19% pour le Maire (781,00 € bruts au lieu des 1155,56 € autorisés) et 7% pour l'Adjoint (287,74 € bruts au lieu des 447,64 € autorisés) avec effet au 31 mars 2026.

Ces indemnités sont soumises aux prélèvements sociaux habituels.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (4 voix pour et 2 abstentions, celles du Maire et de l'Adjoint au Maire) de fixer les indemnités du Maire et de l'Adjoint au Maire respectivement à 19 % et 7 %.**

Arrêté de délégation du Maire envers l'Adjoint au Maire

Le Maire propose que Guilhem JUGE, Adjoint au Maire, soit délégué pour intervenir dans les domaines suivants : voirie et bâtiments communaux. Il exercera les fonctions suivantes : étude, élaboration et suivi des dossiers. Cette délégation entraîne délégation de signature de documents.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) la délégation du Maire à l'Adjoint au Maire pour intervenir sur les domaines de la voirie et des bâtiments communaux.**

Vote des taxes 2026

Comme chaque année, avant de passer au budget 2026, le conseil doit voter les futurs taxes : Taxe Foncière bâtie et non bâtie, Taxe d'habitation.

Cette année encore le conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2026 :

TAXE d'habitation (résidence secondaire) : 7.42 %

TAXE foncière bâtie : 16.30 %

TAXE foncière non bâtie : 33.18%

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) le maintien du taux des taxes pour 2026**

Budget 2026

Le budget a été préparé par l'équipe précédente et a également fait l'objet d'une réunion de la commission finances actuelle.

La présentation est assurée par M. le Maire.

Après examen des différents chapitres, le budget primitif 2026, présenté en équilibre, se résume comme suit

BUDGET PRIMITIF 2026

<i>Fonctionnement Dépenses</i>	<i>Fonctionnement Recettes</i>
299 308 €	299 308 €
<i>Investissement Dépenses</i>	<i>Investissement Recettes</i>
238 056 €	238 056 €

Il est rappelé :

Que la dette s'éteint en 2026.

Que l'élaboration du budget primitif est facilitée par les derniers résultats.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) d'adopter le budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté.**

Désignation des délégués aux syndicats (SIDEDEC et SICTOM)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein du SIDEDEC et du SICTOM.

Il propose sa candidature pour représenter la commune auprès de ces deux syndicats.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) de désigner le Maire en qualité de délégué de la commune au SIDEDEC et au SICTOM.**

Désignation d'un référent défense

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner un référent défense au sein de la commune.

Le référent défense est un élu municipal chargé de faire le lien entre la commune et les questions liées à la défense nationale.

Ce dispositif est porté par le ministère des Armées en lien avec l'Association des maires de France.

Le référent défense a plusieurs missions : Relayer l'information sur les questions de défense (citoyenneté, armée, sécurité) ; Être l'interlocuteur local des autorités militaires ; Participer au devoir de mémoire (commémorations, cérémonies) ; Informer les jeunes sur le recensement militaire, la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ; Renforcer le lien armée-nation.

L'Adjoint au Maire propose sa candidature à cette fonction.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) de désigner l'Adjoint au Maire en qualité de référent défense.**

Désignation des représentants pour les conseils des écoles

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner des représentants de la commune pour siéger aux conseils d'écoles

Nathalie CZECH et Mélanie BELLE proposent leur candidature à cette fonction.

La proposition est soumise au vote :

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (6 voix pour) de désigner Nathalie CZECH et Mélanie BELLE en qualité de représentants de la commune aux conseils d'école.**

Questions diverses

Délégation du conseil municipal au maire

Il conviendra, lors de la prochaine séance du conseil municipal, de délibérer sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal.

Point sur l'eau

Le 20 mars dernier, M. Joël Cattet est intervenu sur la conduite reliant la source au réservoir du haut, sans parvenir à résoudre le problème d'alimentation irrégulière en eau.
Les 2 et 3 avril, à la demande du Maire, M. Cattet est intervenu de nouveau au niveau de la source du Haut, le réservoir étant alors vide en raison d'une absence d'alimentation.
Après de nouveaux travaux de terrassement, il a pu localiser puis réparer une fuite sur la conduite.
Par ailleurs, le second captage, endommagé il y a environ deux ans par M. Valère Prost, a été remis en état aux frais de ce dernier mais une intervention complémentaire de M. Cattet a également été nécessaire pour dégager une conduite obstruée par des racines, située à une trentaine de mètres du captage.
À l'issue de ces travaux, les deux captages alimentent désormais la source du Haut, permettant à nouveau le remplissage du réservoir.

Choix du jour de réunion du conseil municipal

Après échange sur ce point, il ressort que le lundi est le jour à privilégier pour la tenue des conseils municipaux, avec la possibilité de recourir exceptionnellement au mardi.

Consultation Territoires Ingénierie 39

Le Maire a sollicité l'organisme *Territoires Ingénierie 39* concernant la problématique de l'eau (eau potable et assainissement) à Saint-Thiébaud.
À la suite d'un échange téléphonique, plusieurs dates ont été proposées afin d'organiser une réunion au Conseil départemental. Cette rencontre aura pour objectif d'examiner l'ensemble des enjeux liés à la gestion de l'eau sur la commune.
La date du mardi 28, de 9h à 12h, a été retenue.

Définition de la fréquence des conseils

Il est proposé d'organiser les réunions du conseil municipal à un rythme d'environ une fois par mois, en fonction des besoins et de l'actualité communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h25**.

Le secrétaire de séance,
Nathalie CZECH



Le Maire,
Jean-Marc GUINCHARD

